



EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE

LIMITER VOS RISQUES LIÉS AU CONTRÔLE FISCAL

*C'est
possible.*

L'administration fiscale est moins tentée de contrôler une entreprise déclarée conforme par FITECO. Un contrôle ou un redressement ? Avec l'Examen de Conformité Fiscale (ECF), vous ne subirez pas le risque de payer des pénalités.



FITECO

Expertise comptable | Conseil | Audit



Nos experts déploient leur fonction d'appui et se tiennent près de vous pour accompagner vos équipes et favoriser votre développement. Confiez votre Examen de Conformité Fiscale (ECF) à FITECO.



QU'EST-CE QUE L'EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE ?

Toute entité, une personne physique ou morale, individuelle ou en société, peut solliciter la réalisation d'un Examen de Conformité Fiscale (ECF), indépendamment de son chiffre d'affaires ou de son régime d'imposition.

Il repose sur **10 points d'audit** qui permettent de détecter d'éventuelles anomalies afin de les corriger. L'examen de conformité fiscale limite le risque de payer des pénalités ou des intérêts de retard en cas d'erreur lors d'un contrôle fiscal.

De plus, l'administration fiscale est moins encline à contrôler une entreprise ayant réalisé un ECF avec un tiers de confiance comme FITECO.



5 RAISONS

DE NOUS CONFIER

VOTRE ECF

1.

Vous renforcez votre sécurité juridique et fiscale pour pouvoir évoluer plus sereinement.

2.

En cas de contrôle fiscal sur l'un des points audités validés par FITECO, l'administration fiscale ne pourra pas exiger le paiement d'une pénalité.

3.

FITECO peut vous remettre une attestation qui permet d'apposer la mention « Examen de Conformité Fiscale » sur vos documents.

Vous améliorez votre image et renforcez la confiance de vos relations commerciales (clients, banques, fournisseurs...).

4.

Après l'examen, FITECO peut vous délivrer des recommandations précises pour améliorer vos process et vos outils internes. Vous appliquez ainsi les bonnes mesures correctives.

5.

Vous réduisez très fortement la probabilité de contrôle fiscal, car l'administration fiscale est plus en confiance avec les entreprises ayant réalisé un ECF.

LA SÉCURITÉ FISCALE POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Quelles entreprises peuvent être contrôlées et à quelle fréquence ?

En 2024, près de 300 000 contrôles fiscaux ont été menés auprès des professionnels. Chez FITECO, nous savons qu'un contrôle fiscal représente du stress, du temps et de l'énergie. L'administration nous a informés qu'elle comptait accroître ses contrôles sur les années à venir, et ce, quelle que soit l'activité ou la taille de l'entreprise. La solution, c'est l'Examen de Conformité Fiscale (ECF).



L'ECF REPOSE SUR 10 POINTS D'AUDIT.

Il est accessible à toutes les entreprises quels que soient leur régime d'imposition, leur chiffre d'affaires ou leur forme juridique.

La sécurité fiscale pour toutes les entreprises

- 1.** La conformité du fichier des écritures comptables
- 2.** La qualité du fichier comptable
- 3.** La conformité du logiciel comptable et/ou du système de caisse
- 4.** Le respect du délai et du mode de conservation des documents
- 5.** Le contrôle du régime d'imposition (RSI, RN...) en matière d'IS et de TVA
- 6.** Les règles de détermination des amortissements et leur traitement fiscal
- 7.** Les règles de détermination des provisions et leur traitement fiscal
- 8.** Les règles de détermination des charges à payer et leur traitement fiscal
- 9.** La détermination et le traitement fiscal des charges exceptionnelles
- 10.** Le respect des règles d'exigibilité en matière de TVA

Quel est le coût de votre sécurité ?

Ces tarifs s'appliquent à l'exercice comptable analysé :

- **95 € HT** pour les SCI et les loueurs en meublés
- **170 € HT** pour un CA de 1 à 200 000 €
- **275 € HT** pour un CA de 200 001 à 500 000 €
- **430 € HT** pour un CA de 500 001 à 900 000 €
- **795 € HT** pour un CA de 900 001 à 2 000 000 €
- **À partir de 1 300 € HT*** pour un CA au-delà de 2 000 000 €

(*sur devis au-delà d'un million de lignes d'écritures dans le FEC)

**Je réalise
mon ECF**

FITECO, LE PARTENAIRE DE VOTRE ENTREPRISE AU QUOTIDIEN

Des experts à votre service.

Nous sommes un cabinet d'expertise comptable, de conseil et d'audit. Nous accompagnons les dirigeants et les entreprises dans toutes les étapes de leur vie.

Création/reprise d'activité, gestion, fiscalité, transmission, patrimoine, audit, juridique et social.

Grâce à notre ancrage territorial, gage de proximité, nous tissons une véritable relation durable et de confiance avec vous. Notre équipe d'experts dédiée est à votre écoute et au service de votre entreprise.

fiteco.com





L'Examen de Conformité Fiscale (ECF) complète les dispositifs mis en place par l'administration dans le cadre de la nouvelle relation de confiance.

Réduisez,
**votre exposition
au contrôle fiscal**

Demandez conseil à
votre expert **FITECO**

fiteco.com

